

**AGENCE NATIONALE
DE L'AVIATION CIVILE**

DIRECTION GENERALE

B.P. : 128 ☎ 281 02 27

N° 01329 / ANAC / DG / DSA. *70*

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité - Travail - Progrès



Brazzaville, le 05 JUIN 2025

Le Directeur Général

A

Madame le Dirigeant Responsable
de la compagnie aérienne

EQUATORIAL CONGO AIRLINES

BRAZZAVILLE

Objet : Demande d'extension sur la tolérance
MEL de catégorie C

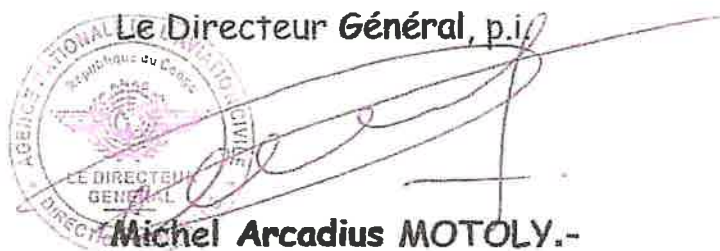
Réf. : V/Lettre n° DG/DQS/25/029 du 02/06/2025

Madame le Dirigeant Responsable,

Suite à l'analyse des risques et aux mesures compensatoires proposées pour atténuer les impacts potentiels de la dérogation sollicitée sur l'exploitation de votre aéronef de modèle et type Boeing 737, MSN 33793, immatriculé TN-AJI,

Je vous informe qu'une extension de dix (10) jours vous est accordée sur la tolérance en courrier MEL 49-01 pour l'exploitation de l'aéronef susmentionné, conformément aux dispositions de l'article premier de l'arrêté n°11516 du 07 mai 2015, portant délégation du pouvoir d'accorder des dérogations.

Cette dérogation est valide jusqu'au 17 juin 2025.

Le Directeur Général, p.i.

Michel Arcadius MOTOLY.-